

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 24 janvier 2023 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Frédéric Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
		Guy St-Amant, membre (secteur Lac La Tuque)
		Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
Officiers municipaux :	Mesdames	Dorys Duchesne, conseillère municipale
		Valérie Lévesque, greffière adjointe
	Messieurs	François Fortin, conseiller municipal
		Pierre Pacarar, directeur général
		Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
		Luc Fortin, directeur des travaux publics
		Justin Proulx, chef aménagement du territoire et urbanisme

Madame Valérie Lévesque agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 15 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le conseiller monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de la présente assemblée et souhaite la bienvenue aux citoyens ainsi qu'aux membres du conseil de quartier. Il souligne la présence du nouveau directeur général de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar, et présente les officiers municipaux monsieur Jean-Sébastien Poirier, madame Valérie Lévesque ainsi que les conseillers municipaux monsieur François Fortin et madame Dorys Duchesne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert

APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout de deux items qui seront apportés en information par les membres au point divers, soit le suivi de la demande de retrait de la zone de dépassement sur la route 155 Sud auprès du ministère des Transports, le dossier de monsieur James Wabamoose, ainsi qu'une résolution qui sera proposée par les membres pour présenter une demande au conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2022
4. Suivi au procès-verbal du 15 septembre 2022
5. Présentation du nouveau directeur général de la Ville de La Tuque monsieur Pierre Pacarar
6. Projets retenus au budget « Citoyens en action »
7. Budget 2023 / Travaux à venir
8. Mise à jour / Dossier desserte Internet haute vitesse par Solutions Ambra
9. Terrain de jeu / Chemin des Hamelin
10. Divers
11. Période de questions
12. Date de la prochaine rencontre
13. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Réal Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur Frédérick Lavergne

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 15 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Le conseiller et président monsieur Clément Dubé revient sur les sujets traités lors de la dernière rencontre du conseil de quartier du 15 septembre 2022 et apporte un suivi au niveau des points suivants :

- Vitesse sur le rang des Hamelin : l'an dernier, un dôs d'âne fut aménagé par l'École forestière dans le but de réduire la vitesse sur le rang. Puisque cette action fut fort appréciée des résidants, le dos d'âge sera aménagé à nouveau cette année.
- Embellissement du Parc des Hamelin : le conseil a pris la décision de vendre un terrain municipal adjacent au parc, afin de réinvestir le montant de la vente aux fins de l'amélioration du Parc des Hamelin.
- Bruit occasionné par les freins Jacob sur la route 155 Nord et demande de barrage routier de sensibilisation, à proximité de la plage Villeneuve : la réglementation en vigueur ne nous permet pas d'interdire l'utilisation des freins Jacob, puisqu'il s'agit d'un système de freinage d'urgence sur les camions. Une affiche de sensibilisation est apposée mais n'est pas suffisante à la situation, c'est pourquoi une résolution sera proposée aux membres en vue de demander au conseil municipal d'interpeller le ministère des Transports aux fins de réduction de la limite de vitesse dans cette zone, soit en haut de la côte.
- Demande de station de lavage pour bateaux : un projet est en cours d'élaboration qui viendrait répondre à ce besoin, plus de détails à venir dans les prochains mois. M. Guy St-Amant précise que l'objectif est de prévenir les espèces envahissantes.
- Demande d'installation d'affiches à l'endroit des conteneurs pour avoir une meilleure identification quant aux matières pouvant y être déposées ou non : avec l'implantation des bacs de compostage, une vaste campagne de sensibilisation sera amorcée, incluant une meilleure identification pour le dépôt des matières.
- Demande de réparation du chemin d'accès menant au pont de la rive Ouest : le Plan d'intervention sur les infrastructures routières locale sera abordé plus en détails dans la présente rencontre, lequel pourrait inclure des sommes visant la réparation de ce chemin. Toutefois, le terrain appartient à l'usine WestRock, de laquelle nous sommes dans l'attente des intentions.

5. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LA TUQUE MONSIEUR PIERRE PACARAR

M. Dubé présente monsieur Pierre Pacarar, nouveau directeur général de la Ville de La Tuque arrivé en poste début janvier, et se dit très heureux de sa venue au sein de l'organisation municipale.

M. Pacarar salue les citoyens et les félicite de leur implication. Il les assure de sa pleine collaboration en vue de pouvoir les aider à faire cheminer les dossiers du conseil de quartier.

6. PROJETS RETENUS AU BUDGET « CITOYENS EN ACTION »

Mme Valérie Lévesque revient sur les informations données lors de la rencontre du 15 septembre dernier à l'effet que les citoyens étaient appelés à soumettre à la Ville des projets qu'ils désirent se voir réaliser, qui répondent à un besoin de la population et ont une pérennité dans le temps, pour lesquels une enveloppe budgétaire était disponible. La période de dépôt des projets étant terminée, elle informe que 29 formulaires ont été déposés, comportant 26 projets différents. Après analyse par le Service de développement économique et forestier La Tuque, le conseil d'agglomération a retenu 3 projets pour l'octroi des fonds, soit :

1. Projet « Ralentissez pour notre sécurité » : somme accordée de 20 000 \$. Le projet consiste à faire l'acquisition et l'installation de silhouettes d'enfants destinées à sensibiliser les automobilistes à l'importance de ralentir près des parcs, des écoles et certaines zones ciblées dans les quartiers résidentiels pour protéger les enfants. Les emplacements ne sont pas encore tous déterminés à ce jour, mais les silhouettes devraient pouvoir être installées à la période estivale, dont certaines devront être retirées pendant l'hiver dû aux opérations de déneigement. Ce projet a été présenté par Mme Fanny Germain.
2. Projet « Biblio-parc » : somme accordée de 65 000 \$. Il s'agit de créer un espace aménagé de type « lounge » au parc St-Eugène, soit une aire de détente pour les familles avec accès Internet wi-fi gratuit. L'endroit ciblé est adjacent aux jeux d'eau derrière la bibliothèque, où se trouvait auparavant une aire à pique-nique. Un éclairage est prévu afin de prévenir le vandalisme. Ce projet a été présenté par Mme Kathleen Bérubé.
3. Projet « Terrain de pétanque à Lac-Édouard » : somme accordée de 15 000 \$ qui permettra l'aménagement d'un terrain de pétanque avec deux allées à l'arrière de l'édifice municipal de Lac-Édouard. Ce projet a été présenté par Mme Nicole Ouellet.

M. Dubé ajoute qu'une enveloppe budgétaire de 100 000 \$ était dédiée à la réalisation d'un ou de plusieurs projets, en fonction des propositions émanant des citoyens.

Q : Est-ce que ce budget sera renouvelé l'an prochain?

R : M. Poirier indique que cette possibilité sera étudiée par le conseil et qu'il s'agira d'une annonce du conseil d'agglomération, selon la décision. Par ailleurs, certains projets fort intéressants qui ont été déposés mais n'ont pas été retenus feront l'objet d'une attention particulière au niveau de la possibilité de les voir se réaliser dans une prochaine phase.

Q : Qu'advient-il si la totalité du montant disponible de 100 000 \$ n'est pas utilisée?

R : La somme totale sera utilisée, voire même des surplus dus aux contingences découlant de la variation des prix en fonction des appels d'offres qui seront nécessaires.

7. BUDGET 2023 / TRAVAUX À VENIR

M. Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics, revient sur des informations données précédemment à l'effet que le ministère des Transports prévoyait des sommes pour des travaux de réparation à effectuer sur les routes locales. Afin d'être admissible, une auscultation du réseau routier devait être effectuée en vue de présenter les priorités au MTQ. M. Fortin indique que toutes les zones ciblées ont été admises à l'aide financière demandée, permettant de couvrir 90 % des dépenses. Or, une somme de 600 000 \$ fut prévue au budget afin permettre de débiter ces travaux dans les secteurs ruraux pour les prochaines années. Une planification fut établie en fonction des priorités; l'an prochain, les travaux s'effectueront au niveau des ponceaux, et par la suite, il s'agira principalement de travaux de pavage, de glissières de sécurité et de luminaires. Les travaux seront donc concentrés par priorités en alternance. Par ailleurs, M. Fortin informe que la problématique qui subsistait au niveau de l'eau qui s'écoulait de la conduite du Parker sur le pont de la rivière St-Maurice (rive Ouest), lequel avait fait l'objet de discussions avec l'usine WestRock et le MTQ, est réglée puisqu'il n'y a plus d'eau qui s'écoule de cette conduite, en raison de la fermeture de la valve au lac Paradis. En terminant, il invite les citoyens à communiquer avec Info-Service pour toute demande ou problématique.

Q : Est-ce qu'il y aura épandage d'abat-poussière?

R : Oui, comme à chaque année à raison de trois épandages, soit en juin, en juillet et en septembre.

8. MISE À JOUR / DOSSIER DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE PAR SOLUTIONS AMBRA

M. Dubé indique que les secteurs La Croche, Lac Panneton, Lac La Tuque sont confirmés pour être couverts par la fibre optique. Le projet de desserte a toutefois dérogé de ses orientations initiales. M. Poirier précise que le 22 mars 2021, le gouvernement du Québec avait annoncé le programme Canda Québec Branché, visant à desservir l'ensemble du Québec par Internet haute vitesse de façon filaire à l'horizon du mois de septembre, en autant qu'il s'agisse de résidences permanentes et qu'elles soient desservies par Hydro-Québec. Avant même cette annonce, la Ville de La Tuque avait débuté des démarches avec Solutions Ambra pour établir une desserte pour différents secteurs, lequel s'est associé à l'entreprise Henri. Afin de rencontrer l'échéancier prévu dans son programme et dû à des problématiques d'approvisionnement de la fibre au Québec, le gouvernement a accéléré le déploiement en confiant un mandat à l'entreprise Starlink pour ceux n'étant pas branchés de façon filaire. Au niveau du projet en association avec la Ville de La Tuque via Solutions Ambra, deux tours demeurent à activer, soit celle située à La Bostonnais ainsi que celle au secteur La Croche.

Q : M. Romuald Bézard indique que sur le site web du gouvernement du Québec, il est possible d'inscrire son adresse de résidence et voir la desserte qui était prévue. Il informe également qu'il possède les coordonnées de l'entreprise Henri, qu'il pourra communiquer aux résidents intéressés.

Q : Un citoyen questionne sur l'efficacité de la desserte par micro-ondes versus la fibre optique. M. Bézard indique que les deux services ne sont pas équivalents en terme de vitesse mais qu'ils fonctionnent tous deux très bien.

9. TERRAIN DE JEU / CHEMIN DES HAMELIN

Le membre monsieur Rémy Bélanger revient sur les investissements qui s'effectueront pour l'embellissement du Parc des Hamelin, où les fonds provenant de la vente d'un terrain municipal seront injectés à cette fin.

10. DIVERS

Situation dérogatoire de monsieur James Wabamosse au Lac La Tuque

Le membre monsieur Guy St-Amant mentionne que le citoyen monsieur James Wabamoose étant installé au secteur Lac La Tuque, a installé une barrière sur le chemin d'accès avec affichage de propriété privée. Il possède également des chiens de traîneaux, ces derniers émettant plusieurs jappements, ce qui incommode les résidents au Lac Wagon. Ils ont demandé à la Ville de La Tuque si M. Wabamosse possède tous les permis requis en vertu de la réglementation. La Ville a procédé à des vérifications auprès du Ministère, lequel indique que des communications avec la communauté de Wemotaci seront initiées afin de lui demander de se départir de ses chiens à cet endroit où cela n'est pas permis, ainsi qu'au niveau de la restriction de l'accès.

M. Justin Proulx, chef de service à l'aménagement et urbanisme, ajoute que le Ministère a demandé à la Ville d'aller afficher sur ses deux bâtiments un avis de prise de possession, et qu'effectivement en fonction des plus récentes nouvelles, la communauté de Wemotaci est en discussion avec le citoyen afin qu'il retire sa barrière et régularise la situation de ses chiens.

Suivi / Retrait de la zone de dépassement sur la route 155 Sud au secteur Lac-à-Beauce

Le membre monsieur Claude Boudreau indique que le ministère des Transports est toujours en période d'étude de la demande de retrait de la zone de dépassement entre les kilomètres 104 et 105 sur la route 155 Sud, qui représente un risque d'accident dans le secteur Lac-à-Beauce. Le président monsieur Clément Dubé rappelle que le conseil municipal avait adopté une résolution en septembre dernier pour appuyer cette situation et demander au Ministère de procéder aux modifications.

Proposition de résolution – Installation d'une affiche sur l'utilisation des freins Jacob sur la route 155 Nord

M. Clément Dubé explique que près de la plage Villeneuve sur la route 155 Nord, l'utilisation fréquente des freins Jacob par les camions lourds incommodent les résidents. La situation fut portée à l'attention du Comité de circulation et après vérifications, une affiche de sensibilisation est apposée en haut de la côte, mais de faible visibilité considérant la limite de vitesse fixée à 90 km/h dans cette zone. Également, les résidents du chemin des Hamelin sont incommodés par le bruit des freins moteur des camions provenant de la voie de contournement, soit dans la pente descendante à l'approche de la jonction près du camping La Tuque. Il propose à l'assemblée d'adopter une résolution en vue d'atténuer la situation, soit en avançant la zone de 70 km/h sur cette route aux deux endroits, afin de ralentir la circulation à l'approche de la pente. M. Rémy Bélanger explique qu'une grande majorité des camions lourds utilise de façon excessive les freins Jacob à ces endroits.

RÉSOLUTION / DEMANDE DE DIMINUTION DE LA VITESSE DE 90 KM/H À 70 KM/H SUR LA ROUTE 155 NORD À L'ENDROIT DU KM 121,5 ET 117,5

CONSIDÉRANT le bruit incommodant pour les propriétés avoisinantes occasionné par l'utilisation fréquente des freins Jacob par les camions lourds sur la route 155 Nord dû à la diminution de la limite de vitesse dans la pente descendante de la zone située en haut de la côte de la plage Villeneuve ainsi qu'en provenance de la voie de contournement à la jonction de la rue de la Rivière à l'approche du Camping La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Réal Tremblay
APPUYÉ UNANIMEMENT

ET RÉSOLU :

QU'une demande soit adressée au comité de sécurité publique et au conseil municipal de la Ville de La Tuque afin de demander le devancement de la limite de vitesse de 70 km/h sur la route 155 Nord, soit au km 121,5 en haut de la pente à l'endroit de la plage Villeneuve ainsi qu'au km 117,5 sur la voie de contournement à l'approche de la jonction de la rue de la Rivière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Remerciements / Intérim de M. Jean-Sébastien Poirier à la direction générale de la Ville de La Tuque

M. Clément Dubé profite de l'occasion pour remercier monsieur Jean-Sébastien Poirier pour son excellent travail effectué lors de la période où il a assuré l'intérim à la direction générale de la Ville de La Tuque avant l'arrivée de monsieur Pierre Pacarar. Il remercie également madame Valérie Lévesque qui l'a assisté dans ses fonctions, pour leur travail d'équipe et avoir mis l'épaule à la roue pendant cette période achalandée. M. Poirier remercie monsieur Dubé et souligne l'importance de l'appui apporté par tous les directeurs de services.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Q :** Un citoyen demande si une réfection de la côte située près de l'ancienne résidence de madame Line Pilote est prévue cet été, puisque le premier et le dernier tiers ont été refaits, mais pas la zone centrale. M. Luc Fortin indique que même si cette réparation n'est pas prévue, si l'endroit est problématique ou représente un risque, une réparation sera faite.
- Q :** M. Daniel Doucet indique qu'au km 1,5 sur la rue de l'Église, un arbre est tombé lors de la dernière tempête, lequel représente un risque pour la sécurité des véhicules. Il demande donc si une partie peut être coupée.
- R :** M. Clément Dubé remercie monsieur Doucet d'apporter l'information et répond que cette intervention est déjà prévue.
- Q :** Concernant le transport forestier, un citoyen demande si la Ville exerce un recours à l'endroit des transporteurs lourds qui utilisent les chemins et contribuent à la dégradation du pavage.
- R :** M. Justin Proulx répond qu'il s'agit de chemins reconnus à double vocation, pour lesquels la Ville reçoit des compensations monétaires du ministère des Transports en fonction du transport effectué. M. Jean-Sébastien Poirier ajoute que la réclamation adressée au Ministère ne permet pas de recouvrer l'entièreté des sommes, qui sont également compensées via un autre programme.
- Q :** Mme Denise Hébert soulève que la semaine dernière, des plaques de métal représentaient un risque sur le pont de la rive Ouest pour lequel elle a communiqué avec les Travaux publics qui se sont chargés d'effectuer rapidement la réparation, entraînant une brève fermeture du pont. Par ailleurs, elle rappelle qu'il y a eu la semaine précédente une fermeture inattendue du pont de la rive Ouest la semaine dernière pour des réparations.
- R :** M. Clément Dubé précise que cette dernière situation résultait d'un manque de communication à la Ville qui n'avait pas été mise au courant du moment des travaux.
- Q :** M. Francis Bousquet du secteur Lac-aux-Brochets indique que le chemin de la Voie-Ferrée est très endommagé au printemps dû au transport forestier et demande si des sanctions sont prévues aux transporteurs dont la charge excède la limite permise pendant la période de dégel.
- R :** M. Justin Proulx répond que la Ville peut difficilement intervenir, mais qu'habituellement ils collaborent bien en effectuant le transport lourd le soir ou la nuit lorsque la chaussée est dure et moins friable en deçà du point de congélation. M. Jean-Sébastien Poirier ajoute qu'au-delà de la réclamation que la Ville adresse au ministère des Transports pour l'entretien des chemins à double vocation, des ententes sont conclues avec des compagnies forestières.
- Q :** M. Francis Bousquet se dit préoccupé par le recyclage qui se retrouve parfois dans la collecte des déchets et inversement. M. Claude Boudreau ajoute que le camion de collecte doit également corriger ce comportement.
- R :** M. Justin Proulx précise qu'il s'agit malheureusement d'une minorité qui déroge par manque de volonté d'aller porter leurs charges à l'écocentre. M. Clément Dubé mentionne que lors du prochain contrat de collecte des matières, une caméra sera installée sur le camion et pourra rendre un portrait juste.
- Q :** M. Jean-Yves Hébert demande qui est en charge de réparer les plaques du passage des motoneiges sur le pont de la rive Ouest, puisqu'elles sont très usées par le passage des véhicules.
- R :** M. Luc Fortin confirme que c'est la responsabilité de la Ville et que certaines ont été changées récemment.

- Q :** M. Romuald Bézard demande si la date limite est toujours le 15 juin pour déposer un projet à la Politique d'aide financière des secteurs ruraux et forestiers et s'il s'agit des mêmes documents que l'an dernier ou si des modifications y ont été apportées. Également, il mentionne que son association a souscrit à une assurance et demande s'il est possible de souscrire à une assurance via un programme municipal à moindre coût.
- R :** M. Jean-Sébastien Poirier répond qu'effectivement, la Ville fait partie d'un regroupement via l'Union des municipalités du Québec offrant l'assurance aux organismes à but non lucratif à prix plus avantageux au niveau de la prime comparativement à un assureur indépendant. Mme Valérie Lévesque mentionne qu'elle prendra ses coordonnées afin de lui transmettre la façon de procéder pour soumettre une demande, toutefois, ce n'est pas la Ville qui approuve ou non l'adhésion des organismes, qui est pris en charge par l'assureur selon différents critères.
- Q :** M. Bézard suggère l'ajout de conteneurs à ordures à des endroits visibles près du secteur Carignan afin de désengorger ceux du Lac-Chat, en guise de solution aux gens qui sortent des Zecs.

Tour de table des membres du Conseil de quartier

Le membre monsieur Frédérick Lavergne mentionne que les travaux d'enfouissement de la fibre optique par Solutions Ambra près du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce ont occasionné une tranchée, rendant le chemin endommagé à cet endroit, lequel a été signalé. Également, il informe qu'une fête familiale est en préparation pour le mois de juillet dans le secteur Lac-à-Beauce, dont l'aide municipale est sollicitée. L'annonce sera faite lorsque la date et l'endroit auront été fixés.

M. Claude Boudreau souligne apprécier l'état exceptionnel de la patinoire au secteur Lac-à-Beauce.

Mme Valérie Lévesque rappelle les différents moyens d'information municipale faciles de consultation par les gens, soit la page Facebook ainsi que le site Web de la Ville de La Tuque. Une section sur la page Web est dédiée aux conseils de quartiers, celle-ci sera bonifiée dans les mois à venir afin de publier les dates des rencontres et des activités. Elle invite donc les citoyens à faire parvenir les informations et activités du secteur qui auraient intérêt à y être publicisées.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 18 mai 2023.

13. FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller monsieur Clément Dubé remercie le public de sa présence ainsi que celle des intervenants.

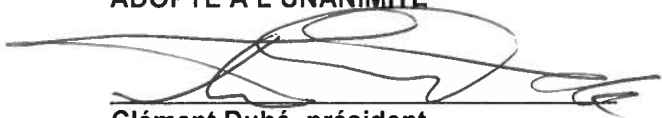
IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Réal Tremblay
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Valérie Lévesque, secrétaire
Greffière adjointe